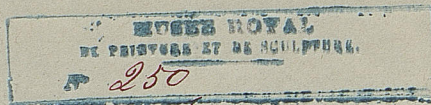


Bruxelles, le 12 Octobre 1849.



MINISTERE

DE

L'INTERIEUR.

5^e DIVISION

N^o 5218.

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse : le chiffre de la Division, ainsi que le N^o d'enregistrement.

" ANNEXE. "

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 1^{er} de ce mois, N^o 250, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à acquérir, pour le Musée, l'esquisse du tableau représentant : le Martyre de St-Denis, exécuté par Carlier, pour la somme de deux-cents francs, payable sur le budget de 1850, dans le cas où le produit de la vente des catalogues ne permettrait pas d'en effectuer le paiement avant la fin de l'exercice courant.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Conseil d'Administration du Musée Royal de peinture et de sculpture.

(M^{re} Navez, Président).

Oudon

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o 280

Annexe

Bruxelles, le 1^{er} Octobre 1849.

M^{re} Mon' Del Intérieur

On offre de céder au Musée
Royal l'esquisse du tableau repré-
sant le Martyre de St. Denis
exécuté par Carlier pour l'Eglise
St. Denis à Liège. Cette esquisse,
dont le propriétaire ne
demande que 200 francs nous
a paru digne de figurer dans
les Galeries du Musée, qui ne
présente aucun ouvrage de ce
peintre liégeois.

Pour vous prouver, en
conséquence, M^{re} Mon', de
vouloir bien nous autoriser
à acquiescer l'esquisse dont il
s'agit, pour la modique
somme de 200 francs, payable
sur le Budget de 1850, dans
le cas où le produit de la
vente des Catalogues ne
permettrait pas d'en effectuer
le paiement avant la fin
de l'Exercice Courant.

Veuillez, Le Président
Secrétaire.

V. H. G.

F. J. G.